

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 D 00035

Numéro SIREN : 775 784 689

Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2024 sous le numéro de dépôt 288

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 8 JANVIER 2024**

Les membres du Conseil d'Administration de la SCA ARTERRIS se sont réunis lundi 8 janvier 2024 à 14h00 au siège social à Castelnaudary (11), sous la présidence de Jean-François NAUDI.

Administrateurs présents :

- Jérémy ASSIE, Frédéric BOURNETON, Jean-Marc CALMET, Didier CANALIS, Edouard CAVALIER, Nicolas CROS, Laurent FOREST, Régis FOULQUIER, Pascal GARROS, Daniel GERBER, Fabrice HAON, Olivier LAFFON, Pascal LEVADE, Mickaël MARCEROU, Florian MARONESE, Jean-François MONOD, Jean-François NAUDI, Lionel POURQUIER, Marie-Sophie PUJOL-FORT, Nicolas de SAMBUCY de SORGUE, Joël SENES
- Représentants du personnel : Alfredo BONAVENTURA, Valérie COTELLE, Pauline CUZZOLIN, Franck ESCRIBE

Administrateur excusé :

- Alain DUBAC, Fabrice HAON

Assistent également à la réunion :

- Yasmina BOUSRAOU, Jacques GROISON, Sandrine GUZMAN, Christian RECLUS, Ricard RIU, Leïla VEILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Kristina MAIRET assure le secrétariat de séance.

Jean-François NAUDI présente ses meilleurs vœux pour 2024 et rappelle l'ordre du jour du conseil qui porte les points suivants :

.../...

2. DEMISSION DE L'EARL DES GALINIERS, REPRESENTEE PAR ALAIN DUBAC, DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Intervenant : Jean-François NAUDI

Monsieur Alain DUBAC, en sa qualité de Représentant de l'EARL DES GALINIERS, membre du Conseil d'Administration, a informé le Conseil de son souhait de démissionner de son mandat d'administrateur à compter de ce jour, lundi 8 janvier 2024.

Le Conseil d'Administration prend acte de sa démission de son mandat d'administrateur au sein de la Coopérative et décide à l'unanimité de ne pas le remplacer.

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférente

.../...

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 17 h 30.

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Fait à Castelnaudary, le 16 janvier 2024

Jean-François NAUDI
Président